

Règlement de course

L'Oritrail by Desperado Trail se déroulera le Mardi 11 Novembre 2025 sur la commune de Sorèze (81), organisé par l'association Desperado Trail. L'association organisatrice: Desperado Trail est affiliée à la Fédération Française d'Athlétisme sous le numéro de club 031053.

1 – L'épreuve :

Les distances de L'Oritrail by Desperado Trail sont de:

- 11 km et présente un dénivelé positif de 560 m soit 16,6 km d'effort (xxs).
- 22 km et 1 200m d+ soit 34 km/effort (xs)
- 1 randonnée de 10 km avec m d+
- une animation enfants sur les abords du stade municipal de Sorèze (parcours non défini). L'ensemble des parcours emprunte en grande partie des sentiers non bitumés et en pleine nature.

Le tracé, la distance et le dénivelé sont donnés à titre indicatif et pourront varier légèrement jusqu'au départ de l'épreuve, pour des conditions de sécurité et selon les conditions rencontrées. Les écarts de distance sont au maximum de 10% des chiffres annoncés et les écarts de dénivelés de 10%.

Le lieu de départ et d'arrivée se situe devant la Salle de Léotoing, route de Dourgne 81540 Sorèze.

La course se déroulera en une seule étape. Les départs seront donnés le Mardi 11 Novembre à 9h00 pour le 22 km. 9h05 pour la randonnée. A 9h30 pour le 10km, à 9h45 pour la course enfants.

Des informations complémentaires (plans, profils,...) sur le tracé seront visibles sur le site internet de l'épreuve www.desperadotrail.fr

a. Le parcours

Le parcours du 22 km et du 11km présente certains passages techniques : passages en zone rocheuse et sentiers techniques. Des bénévoles seront présents sur ces sites pour faciliter le passage. Cependant l'organisation rappelle que les personnes sujettes au vertige peuvent éprouver quelques difficultés lors du franchissement de ce point. L'attention des participants est également attirée sur le fait que les parcours peuvent s'avérer éprouvant physiquement et implique une bonne préparation.

Pour l'ensemble des courses, chaque participant devra être porteur d'un sifflet et d'un téléphone portable comportant le numéro d'urgence fourni par l'organisation (indiqué sur le dossard).

2 – Les organisateurs :

L'association Desperado Trail est en charge du bon déroulement de cette épreuve.

Le Directeur de course : BONNET Médéric *contact: inscription@desperadotrail.fr*

Le Responsable sécurité et parcours : COUFOURIER Jonathan

Le Responsable des secours: Formations Secourisme & Sauvetage Albigeois

3 – Les conditions de participation (conformément au règlement FFA) et règles sportives

Les inscriptions sont possibles par courrier à : *Desperado Trail - C/O Chesseron - Les Boutières - 31540 Roumens* ou directement sur le site internet www.desperadotrail.fr ou sur www.chrono-start.com. L'organisation se réserve le droit d'arrêter les inscriptions à tout moment. Aucune inscription pour les Trails ne sera prise sur place. Les inscriptions à la randonnée seront disponibles sur place.

Le dossier d'inscription doit obligatoirement être constitué d'une fiche d'inscription, d'une licence sportive en cours de validité au jour de la course ou d'un parcours prévention santé (plus d'informations ci-dessous).

Aucun remboursement ne sera fait si le dossier se trouve incomplet.

a. Les catégories d'âge : (au 1er Septembre 2025)

La course est ouverte à toute personne, homme ou femme:

- le 11 kms (16,6 km/effort) est ouvert à partir de la catégorie CADET (année de naissance 2009 - 2010)
- le 22 kms (34 km/effort) est ouvert à partir de la catégorie ESPOIR (année de naissance 2006 minimum).

Toute personne mineure, au jour de la course, devra s'engager à faire remplir une décharge par son représentant légal ainsi que d'un certificat médical ou licence.

L'ORIKIDS sera ouverte à partir de 3 ans. Les enfants de moins de 8 ans pourront être accompagnés d'un des parents sur la totalité du parcours. Une autorisation parentale devra être fournie.

b. Le parcours prévention santé :

Conformément à l'article 231-2-1 du code du sport, la participation à la compétition est soumise à la présentation obligatoire :

- soit d'une licence Athlé Compétition, Athlé Entreprise, Athlé Running ou d'un Pass J'aime Courir, délivré par la FFA, en cours de validité à la date de la manifestation ; (les autres licences délivrées par la FFA Santé, Encadrement et Découverte ne sont pas acceptées). Ou d'une licence sportive, en cours de validité à la date de la manifestation, sur laquelle doit apparaître, par tous moyens, la non contre-indication à la pratique du sport en compétition, de l'athlétisme en compétition ou de la course à pied en compétition et délivrée par une des fédérations suivantes:

- Fédération des clubs de la défense FCD
- Fédération française du sport adapté FFSA
- Fédération française handisport FFH
- Fédération sportive de la police nationale FSPN
- Fédération sportive des ASPTT
- Fédération sportive et culturelle de France FSCF
- Fédération sportive et gymnique du travail FSGT
- Union française des oeuvres laïques d'éducation physique UFOLEP

- Et d'après la loi du 2 Mars 2022 et son décret du 22 juin 2022: soit d'un parcours prévention santé datant de moins de trois mois, validé à partir du site pps.athle.fr.

Les licences de triathlon et FFCO ne seront pas acceptées.

Les coureurs licenciés devront impérativement joindre la photocopie de la licence.

Seuls les dossiers complets, paiement, bulletin d'inscription et parcours prévention santé ou licence seront retenus pour la participation à cette épreuve.

Toute personne mineure le jour de la course devra produire une décharge de son représentant légal ainsi qu'un certificat médical de moins de 1 an.

c. Droit d'inscription :

Le droit d'inscription est de 10 € pour la course de 10 km, 20 € pour le 21 km. Et de 8 € pour la randonnée. Inscription par internet sur le site chrono-start.com.

L'Animation enfant sera gratuite.

Les droits d'engagement comprennent tous les services décrits dans le présent règlement.

d. Clôture des inscriptions :

La clôture des inscriptions par courrier et fixé au Jeudi 30 Novembre 2025. La fin des inscriptions sur internet s'effectuera le Dimanche 9 Novembre 2025 à 23h59.

e. Dossards :

Les retraits des dossards se feront à la salle de Léotoing de Sorèze :

- le Lundi 10 Novembre entre 17h et 19h
- le Mardi 11 Novembre à partir de 7h30 et jusqu'à 15 minutes avant le départ de chaque course. Chaque dossard est remis sur présentation d'une pièce d'identité. L'athlète doit porter visiblement, pendant la totalité de la compétition, dans son intégralité, un dossard fourni par l'organisation.

Le dossard doit être visible en permanence et en totalité pendant toute la course.

Tout engagement est personnel. Aucun transfert d'inscription n'est autorisé pour quelque motif que ce soit. Toute personne rétrocédant son dossard à une tierce personne, sera reconnue responsable en cas d'accident survenu ou provoqué par cette dernière durant l'épreuve. Toute personne disposant d'un dossard acquis en infraction avec le présent règlement pourra être disqualifiée. Le dossard devra être entièrement lisible lors de la course. L'organisation décline toute responsabilité en cas d'accident face à ce type de situation.
Prière de se munir de 4 épingles.

f. Acceptation du présent règlement :

La participation à L'Oritrail by Desperado Trail entraîne l'acceptation et la validation sans réserve du présent règlement et de l'éthique de la course.

g. Autres modalités:

Les participants sont tenus de se conformer aux consignes données avant la course et durant celle-ci par les bénévoles de l'organisation présents sur le parcours. Les coureurs sont tenus de respecter le code de la route et les consignes énumérées durant le briefing. Tous les participants doivent circuler munis du dossard qui leur a été remis, accroché de manière visible sur l'avant du maillot..

Toute irrégularité sera éliminatoire.

Toute aide extérieure, y compris ravitaillement hors-zone, est interdite. Aucun suiveur n'est accepté, sous peine de disqualification.

Le port des bâtons est autorisé. Cependant il est rappelé aux utilisateurs de bâtons qu'il est de leur responsabilité de prêter une attention particulière aux personnes les suivant. Leur responsabilité sera engagée en cas d'accident.

h. Abandon

En cas d'abandon, le concurrent doit obligatoirement prévenir le responsable du poste de contrôle le plus proche et lui remettre son dossard ainsi que la puce. Il ne doit en aucun cas quitter la course sans avoir averti l'organisation. Des navettes pour la récupération des abandons seront mises en places.

i. Cani - Cross

Le Cani Cross n'est pas autorisé sur les trails. Les chiens seront tolérés sur la randonnée mais devront être obligatoirement tenus en laisse sur la totalité du parcours. L'accès à la salle des fêtes sera interdit aux chiens.

j. Limites horaires

Pour le 22 km la barrière horaire sera fixée à 11h au kilomètre 10 (soit 5km/h de moyenne). Pour le 11 km la barrière horaire sera fixée à 10h30 au kilomètre 6 (soit 5km/h de moyenne).

Passés ces délais, les concurrents seront considérés comme hors-course.

h. Le chronométrage

Un système de chronométrage par puce électronique sera utilisé. Chaque concurrent disposera d'une puce. Les puces vous seront retirées dans la zone d'arrivée. Le participant n'étant pas en possession d'un système de chronométrage, ne pourra bénéficier d'un temps et d'un classement.

4 - Cession de dossard :

Tout engagement est personnel. Les changements de dossards ainsi que le transfert d'une épreuve à une autre seront possibles jusqu'au 1 Novembre 2025 sous condition d'en informer l'organisation et de places disponibles.

Toute personne rétrocédant son dossard à une tierce personne, sans en aviser l'organisation sera reconnue responsable en cas d'accident survenu ou provoqué par cette dernière durant l'épreuve. Toute personne disposant d'un dossard acquis en infraction avec le présent règlement sera disqualifiée. Le dossard devra être entièrement lisible lors de la course. L'organisation décline toute responsabilité en cas d'accident face à ce type de situation.

Les conditions de remboursement s'effectueront avant le 26 octobre, sous présentation d'un justificatif de contre indication de la pratique du trail en compétition valide.

Tous les participants doivent circuler munis du dossard qui leur a été remis, des pointages sont réalisés sur le parcours, toutes personnes ne remplissant pas ces conditions sera mis hors course.

5 – Assurances et secours:

a. Assurance :

L'épreuve est couverte par une assurance responsabilité civile souscrite par les organisateurs auprès de AIAC.

Les coureurs licenciés sont couverts par les garanties accordées par l'assurance liée à leur licence. Il est cependant fortement conseillé aux participants non titulaires d'une licence de souscrire à une assurance individuelle complémentaire accident .

L'organisation et les participants sont assurés en responsabilité civile pour cette manifestation auprès de la FFA par le contrat La SAUVEGARDE n°Z157020002

La responsabilité de l'Association DESPERADO TRAIL sera dégagée dès le retrait du dossard pour abandon, pour disqualification par décision médicale du médecin de course ou sur décision du directeur de course .

b. Les secours :

Les secours seront assurés par une équipe de secouristes agréés du Comité Français de Secourisme du Tarn, ainsi qu' 1 médecin.

6 - Classements et Résultats :

a- Classements :

Seuls les coureurs arrivant en zone d'arrivée seront classés. Un classement général (scratch) homme et femme sera établi pour l'ensemble des courses

Il n'y aura pas de classement pour les randonneurs, de même pour la course enfants.

b- Récompenses :

Les récompenses seront remises aux 5 premières femmes et aux 5 premiers hommes de chaque course.

Ainsi que le premier et la première cadet du 10 km.

Un tirage au sort sera effectué sur les 2 courses afin de récompenser 5 personnes/course ayant terminé l'édition 2025 de l'Oritrail by Desperado Trail.

c- Publication des résultats :

Les résultats seront publiés sur le site internet de l'épreuve www.desperadotrail.fr, et sur le site du chronométreur de la course www.chrono-start.com ainsi que le jour de la course sur le panneau d'information.

La publication des résultats sera publique et à la vue de tous.

7 - Les ravitaillements et équipements obligatoires:

a. Les ravitaillements

Le principe de cette course est l'autosuffisance alimentaire et matérielle.

Cependant, des postes de ravitaillements seront disposés à différents points du parcours et signalés sur les cartes détaillées des courses, disponibles sur le panneau d'information le jour de la course.

- Pour le 11km: point d'eau + solide au km 6.
- Pour le 22 km : point d'eau + solide au km 10.
- Pour la randonnée: point d'eau au km 4,7

Un ravitaillement final est offert à tous les participants.

b. Equipements obligatoires

Indépendamment des ravitaillements situés sur la course, les coureurs sont tenus de posséder le matériel: - sur le 11 km: réserve d'eau de 0,5L et barres énergétiques, en cas de mauvaises météo, prévoir un vêtement de pluie.

- sur le 22 km: réserve d'eau de 1L minimum, barres énergétiques et vêtement de pluie.

Pour l'ensemble des courses, chaque participant devra être porteur d'un sifflet et d'un téléphone portable comportant le numéro d'urgence fourni par l'organisation (indiqué sur le dossard).

Le concurrent s'engage à posséder le matériel imposé et à le présenter à toute réquisition de l'organisateur, juste avant le départ, durant la totalité de l'épreuve ou dans l'aire d'arrivée.

8 - Sécurité et soins :

a- Voies utilisées :

La compétition se déroule à 90% sur des pistes et chemins en milieu naturel, balisés. Elle traverse des routes qui sera totalement sécurisées par des équipes de bénévoles.

b- Sécurité des concurrents :

Le dispositif de sécurité sera composé d'un réseau de postes de contrôles, de signaleurs, d'ouvriers et d'une équipe serre-file sur chaque course. Des véhicules tout terrains et motos compléteront le dispositif.

Plusieurs postes de secours fixes (situés aux points de ravitaillements) et mobiles seront répartis le long du parcours afin d'assurer la prise en charge des concurrents en difficulté.

Une équipe médicale sera présente pendant toute la durée de l'épreuve.

Un réseau radio reliant le PC course sera présent sur le parcours.

(cf. 5.b)

c- Entraide entre concurrents :

Tout concurrent est tenu à assistance en cas d'accident d'un autre concurrent, dans l'attente des secours. Il donnera rapidement et correctement l'alerte si il est témoin de l'accident. Il est rappelé aux concurrents qu'ils sont les premiers acteurs de leur sécurité.

9 - Protection de l'environnement :

L'ensemble des parcours se déroulant en zone natura 2000, il est demandé une attention toute particulière sur le respect de l'environnement. Il est formellement interdit de jeter le moindre déchet sur le parcours sous peine d'être mis immédiatement hors-course.

Des poubelles sont mises à disposition sur chaque ravitaillement, dont une 50 m après le point de ravitaillement permettant aux coureurs ne s'arrêtant pas de se débarrasser des emballages. Il est donc interdit de les jeter sur le parcours.

10 - Droit à l'image :

Le fait de s'inscrire, sur l'une des courses, autorise les organisateurs à publier et diffuser ou utiliser pour la communication de l'association les photos et vidéos prises lors de la manifestation sur le territoire Français et sur son site internet (sauf demande particulière transmise par écrit avant la manifestation).

Tout concurrent retirant son dossard et prenant le départ de la course accepte et valide ce règlement.

